

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2016

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ, Mmes Maguy PEYRONNIN, Corinne BOURCHEIX, M. Jean-Noël CLAMOUR, Mmes Marie-France LE ROUX, Karine PRIVAT, M. Thierry ALLARD, Mme Karine TIBOURCIO de la CORRE, Céline PEYRONNIN, MM. Frédéric EXPERT, Julien LE TACON

Absents représentés : Eric JAUMET par Jean-Patrick SOULÉ
Jean-Jacques DUBOIS par Michel ARMAGNACQ
Gaëlle GENVRIN par Jean-Noël CLAMOUR
Yannick LEGLISE par Thierry ALLARD
Xavier FLEURY par Julien LE TACON
Muriel LACAZE par Karine PRIVAT

Absente excusée : Tatiana VIGEAN

Secrétaire de séance : Karine TIBOURCIO de la CORRE

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Vote des trois taxes
- Vote du budget unique 2016
- Vente terrain à la CDC à Peyressolle
- Demande de subvention au Conseil Départemental 3^{ème} tranche CAB
- Demande de subvention voyage scolaire du collège en Grande Bretagne
- Convention de partenariat avec l'association l'Auringleta pour les TAP 2016-2017
- Cotisation ADELFA
- Motion fermeture trésorerie
- Jurés d'assises

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Demande subvention Conseil Départemental aide à l'acquisition foncière

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de cette question de l'ordre du jour.

12/2016 – VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les contraintes financières avec lesquelles le budget 2016 a été établi :

- maintien du niveau des prestations à la population tel qu'il est actuellement, tant au niveau quantitatif que qualitatif.
- baisse des recettes de fonctionnement et en particulier des dotations de l'état pour l'année 2016 qui se traduit par une diminution de près de 10% sur le budget communal.
- réalisation d'un programme d'investissement important : aménagement de la place de la mairie, travaux de VRD sur la voie communale 23 et la RD 117, climatisation des classes de l'école, parking de la gare, etc...

Après élaboration du budget et vu les bases d'imposition, le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2016 est de 539 029 ,00 €.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus :

Julien LE TACON: la hausse des taux de 2% apporterai environ 10 600 € d'après Monsieur le Maire, est-ce réellement utile, ne serait-il pas possible de trouver des économies par ailleurs, dans le fonctionnement notamment ?

De plus, notre population va encore augmenter amenant des recettes supplémentaires, pouvant compenser cette augmentation. Je remarque que les dotations baissent mais que les impôts augmentent (commune, communauté de communes, département, sûrement aussi les ordures ménagères, etc...). Le mille-feuilles administratif provoquent des impôts multiples. Nous pourrions reporter cette augmentation à plus tard.

Monsieur le Maire explique que décider une augmentation des taux communaux ne se fait jamais par plaisir, mais elle est utilisée comme un outil de bonne gestion communale. Il rappelle que les taux communaux sont inchangés depuis 2010.

Il fait remarquer que les économies ont été recherchées dans la gestion courante, que la masse salariale est élevée mais reste stable malgré la titularisation de deux emplois, recrutements demandés d'ailleurs par l'ensemble des élus, mais qui est nécessaire à la qualité des services fournis aux Céronnais.

Concernant l'augmentation de la population, il faut être prudent, le dernier recensement de janvier nous montre que le nombre d'habitants est inférieur au chiffre donné par l'INSEE en 2016, qui se répercutera inévitablement sur les dotations de 2017.

Pour conclure, Monsieur le Maire fait remarquer que là où d'autres communes suppriment ou diminuent des services à la population, nous avons fait le choix de les maintenir, c'est un choix courageux, assumé, et je suis sûr que les Céronnais comprendront.

Vu l'article 37 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 fixant de façon pérenne la date limite de vote des taux d'imposition au 15 avril et modifiant ainsi l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après discussions, à 16 voix pour et 2 voix contre (MM. LE TACON et FLEURY) décide d'augmenter le produit fiscal attendu de 2 %. Les nouveaux taux sont les suivants :

- taxe habitation : 11.01 %
- taxe foncière sur propriétés bâties : 22.07 %
- taxe foncière sur propriété non bâties : 61.80 %

13/2016 – BUDGET UNIQUE 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L2311-1 à L 2343-2,

Vu l'article 37 de la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 fixant de façon pérenne la date limite de vote des Budgets au 15 avril et modifiant ainsi l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation et les explications de Monsieur le Maire du budget unique 2016,

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et deux abstentions (MM. LE TACON et FLEURY) :

- Adopte du budget unique 2016 de la Commune arrêté comme suit :

- La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 804 060.57 euros avec un virement à la section d'investissement de 395 614.00 euros et un excédent antérieur reporté de 570 284.57 euros.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 565 994.86 euros avec un déficit antérieur reporté de 127 409.86 euros.

14/2016 –VENTE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A PEYRESSOLLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un multi-accueil par la Communauté de Communes au lieu-dit Peyressolle à proximité de la salle polyvalente.

Il explique que ces terrains appartiennent à la Commune et que le projet nécessite la vente de 2000 m2 de terrain à la Communauté de Communes selon le projet de division établi par Thierry NAVARRA, géomètre expert.

Il précise que l'avis des domaines en date du 18 février 2013 fixe le prix de vente à 20 euros le m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à la Communauté de Communes de Podensac les terrains cadastrés section C n°2599, n° 2601, n° 2604, n° 2607 au lieu-dit Peyressolle pour une superficie totale de 2000 m2,
- De fixer le prix à 20 euros le m2 soit un total de 40 000.00 €,
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous documents afférents à ce dossier.

15/2016 - DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 3^{ème} TRANCHE CAB – AMENAGEMENT DU BOURG ET AIDE BORDURES ET CANIVEAUX SUR RD 117

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour aider au financement des travaux d'aménagement de bourg et aide bordures et caniveaux sur RD 117 pour un montant de 167 210 € HT soit 200 652.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'aménagement de bourg et de bordures et caniveaux sur la RD 117,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Aménagement de Bourg

- montant HT	66 250.00 €
- Montant subventionnable	61 000.00 €
- subvention sollicitée (35 % + 1.02)	21 972.20 €
- fonds propres ou emprunt	57 527.80 €
- total TTC	79 500.00 €

Travaux bordures et caniveaux

- montant HT	50 025.00 €
- Montant subventionnable	100 000.00 €
- subvention sollicitée (30 % + 1.02)	15 517.76 €
- fonds propres ou emprunt	44 512.24 €
- total TTC	60 030.00 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

16/2016 – DEMANDE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE DU COLLEGE EN GRANDE BRETAGNE

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du collège de Podensac afin de participer au financement d'un voyage scolaire en Grande Bretagne de neuf enfants de CERONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention au collège de Podensac d'un montant de 945 €. Le Conseil Municipal précise que cette subvention doit être affectée à chaque enfant de CERONS soit 105 € par enfant.

17/2016 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'AURINGLETA POUR LES TAP 2016/2017

L'association l'Auringleta a déposé sa candidature auprès du Conseil Départemental de la Gironde concernant l'appel à projet « TAP Nature 33 ». Dans ce cadre, l'association nous propose un nouveau partenariat afin d'intervenir pendant les Temps d'Activités Périscolaires de l'année 2016/2017.

Le projet retenu pour cette année est « La biodiversité au jardin et au verger ». Les interventions de l'association seront faites par trois éducatrices à l'environnement diplômées.

La finalité du projet est la sensibilisation des jeunes aux problématiques environnementales à travers l'éducation à l'environnement sur la Commune, l'objectif général étant la découverte de la biodiversité du jardin et du verger. Ces actions seront mises en place par la conduite d'ateliers d'un jardin (semis, repiquage, plantation de plantes mellifères pour les insectes, de plantes à graines pour les oiseaux...) et d'ateliers faune (hôtel à insectes, reconnaissance d'insectes et d'oiseaux).

Le coût restant à la charge de la Commune est de 851.00 €.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat avec l'auringleta.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la mise en place de cette activité pendant les Temps d'Activités Périscolaires 2016/2017 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

18/2016 - COTISATION ADELFA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler notre adhésion à l'ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les fléaux Atmosphériques) pour un montant annuel de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce renouvellement. Les crédits seront prévus au budget unique 2016 à l'article 6281.

19/2016 – MOTION FERMETURE TRESORERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réorganisation territoriale de la Direction des Finances Publiques entreprise par l'administration fiscale comprend le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Podensac et son rattachement au Centre de Cadillac.

Monsieur le Maire propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public sur le canton de Podensac.

Considérant que l'éloignement de ce service public en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et de traitement de tous les citoyens,

Considérant que le Centre des Finances Publiques de Podensac couvre et assume le suivi comptable de 67 collectivités dont une vingtaine pour l'ancien canton de Podensac représentant plus de 20 000 habitants,

Considérant que ce territoire ne peut être vidé de ses services publics de proximité sous peine d'orchestrer un désert administratif pénalisant une population locale en pleine expansion et sa bonne administration,

Considérant qu'il y a lieu de conserver des relations de proximité entre les communes et le Centre de Finances Publiques auxquelles elles sont rattachées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité s'oppose à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Podensac et demande l'annulation de ce projet de fermeture.

20/2016 - JURES D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'assises et à l'arrêté du 30 mars 2016, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de six électeurs à partir de la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury criminel pour l'année 2016. Sont tirés au sort les électeurs suivants :

- LARDEAU Fabrice
- MAURIN Christine
- DZIERLA Florian, Benjamin, Jean, Jacques
- THUOT Marc, Jean, Maurice
- PEZERAT née GUIGNARD Christine, Marie
- LACAMPAGNE née NALIS Monique, Françoise

21/2016 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL AIDE A L'ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section B n° 1086 et B n° 1513 pour la réalisation d'un équipement public : extension et aménagement paysagiste de la cour de l'école.

Cette acquisition peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'acquisition foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ces terrains et sollicite l'aide du Conseil Départemental :

Montant de l'acquisition :	20 150.00 €
Subvention sollicitée (10 % + 1.02)	2 220.53 €
Autofinancement	17 929.47 €

Le Maître d'Ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45.